

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 8 Octobre 2018**

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Vice-Président honoraire du Sénat, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

**18/0815/UAGP**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Aménagement de locaux sur le site de la Valbarelle - 189, boulevard de la Valbarelle - 11ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.**

18-32819-DTBS

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Environnement, au Ravalement de Façade et au Patrimoine Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille loue pour ses services des locaux d'activités au 189, boulevard de la Valbarelle dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Ces locaux sont occupés depuis 2008, pour les premiers services installés, et accueillent depuis 2012 des services rattachés à la Direction de la Logistique, la Direction de la Commande Publique et la Direction de l'Espace Public.

Jusqu'à l'année 2018, l'entrepôt relevait d'une déclaration en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous la rubrique relative aux entrepôts couverts. Or, cette déclaration ne permettait pas d'exploiter correctement les entrepôts.

A l'issue de négociations avec les services de la Préfecture dont la DREAL, il a été obtenu en juin 2018 l'arrêté préfectoral validant l'enregistrement ICPE du site, ce qui permet dès lors, d'optimiser l'exploitation du site au prix d'importants travaux de mise en conformité que le bailleur achèvera à l'automne 2018.

La Ville, en tant que locataire, doit quant à elle, réaliser les aménagements intérieurs des entrepôts, répondant aux besoins spécifiques de ses services. Ces travaux doivent permettre d'organiser plusieurs cellules de stockages et d'activités pour reloger les services suivants :

- les Costumes de l'Opéra (actuellement sur site Aygalades),
- le Service du Parc Automobile (actuellement sur Curtel),
- la Direction de l'Espace Public (actuellement sur site Verdillon),
- la Direction de la Logistique.

Pour mener à bien cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, année 2018, à hauteur de 1 500 000 Euros relative aux études et aux travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ORDONNANCE N°2015-899 ET LE DECRET N°2016-360 RELATIFS AUX  
MARCHES PUBLICS  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvé l'aménagement des locaux pour le relogement de services municipaux sur le site de la Valbarelle, 189, boulevard de la Valbarelle dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, année 2018, à hauteur de 1 500 000 Euros, pour les études et les travaux.

**ARTICLE 3** La dépense correspondante, intégralement à la charge de la Ville de Marseille, sera imputée sur les budgets 2018 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR L'ADJOINT DÉLÉGUÉ À  
L'ENVIRONNEMENT, AU RAVALEMENT DE  
FAÇADE ET AU PATRIMOINE MUNICIPAL  
Signé : Robert ASSANTE**

Le Conseiller rapporteur de la Commission URBANISME, AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme  
LE MAIRE DE MARSEILLE  
ANCIEN MINISTRE  
VICE-PRESIDENT HONORAIRE DU SENAT  
PRESIDENT DE LA METROPOLE  
AIX-MARSEILLE PROVENCE**

**Jean-Claude GAUDIN**